

Le cul de sac du partenariat avec l'État

Anna Kruzynski¹

Discours prononcé lors du panel « Le défi du communautaire : entre vision et subvention »

Hoodstock '09

Le 8 août 2009

On m'a demandé de discuter de la question de la tension entre subvention et vision dans le milieu communautaire. Je vais élargir un peu la discussion pour parler du cul de sac du partenariat avec l'État. Je vais tenter de démontrer qu'en acceptant de devenir partenaire de l'État, les groupes communautaires participent en fait à la régulation – à la survie même – du système qu'ils tentent de combattre.

Les origines du communautaire tel qu'on le connaît aujourd'hui au Québec se situent dans les années 60s. Dans ces années là, la frange combattive et critique, les groupes dits « populaires », était très forte. Aujourd'hui, plusieurs se demandent ce qui s'est passé... ou est la révolte? La colère? La contestation? C'est à partir des années 1980 qu'on voit un déclin d'influence des idées et des groupes combatifs. Trois phénomènes peuvent expliquer ce déclin... l'échec du premier référendum québécois lié au projet politique social-démocrate, l'effondrement des groupes politiques d'extrême gauche et par la suite la montée du néo-libéralisme qui s'impose comme la seule alternative économique et politique pour la société.

C'est ce dernier phénomène que j'aimerais décortiquer un peu avec vous aujourd'hui...

Le néolibéralisme est un projet très peu populaire, dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord (je n'ai pas le temps de m'étendre la dessus).

Comment ce fait-il, alors, que les gouvernements réussissent à nous l'imposer? En fait, dans les années 1990s, des économistes des institutions mondiales du néolibéralisme (Banque mondiale, FMI, OMC) annonçaient que la mondialisation néolibérale serait impossible à gouverner ... à cause des inégalités hallucinantes qui sont générées... ils seraient quasiment impossible d'imposer ces politiques impopulaires dans des pays avec des régimes soi-disant « démocratiques »... Alors, fallait trouver des stratégies ... Je vais vous présenter deux de ces stratégies... celle sur laquelle je vais m'étendre un peu plus, c'est qu'on appelle la « bonne gouvernance » ... mais avant d'en arriver là ... parlons un peu de l'autre stratégie – celle de la répression et de la fabrication d'un climat de peur...

Fabrication d'un climat de peur et répression dans les pays du Nord

- Discours constants et exagérés de la menace terroriste : à la télé, dans les journaux ... les speeches des autorités publiques...
- Ressources étatiques investies dans le renforcement de “la sécurité publique” ... réunions des grands de ce monde avec des dispositifs de sécurité hallucinants... mais aussi tout le

¹ Anna Kruzynski est professeure adjointe à l'École des affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia et membre de la Pointe Libertaire (www.lapointelibertaire.org). Contact : akruzyns@alcor.concordia.ca.

climat de peur créer autour de ces évènements – les assemblées publiques de désinformation, grosse présence policière à l’avance...

- Adoption de lois – surveillance accrue des gens... le Patriot Act aux Etats-Unis, les certificat de sécurité au Canada, les caméras de surveillance ici et là, le fichage des militant.es, etc.
- Répression grandissante de la contestation: peu importe les lois ... on voit bien qu’il y a une augmentation de la répression policière lors de manifestations ... on se voit plus souvent attaquer par des gaz à lacrymogène ou du poivre de Cayenne ... mais aussi les arrestations préventives ... des leaders qui se font arrêter arbitrairement.

Résultat = protection du système en place en:

- Désarmant et réprimant les contestations
- Fabriquant un climat de peur dans l’opinion publique = paralysant

Mais la pierre angulaire de la stratégie pour imposer le projet néolibéral... et le cœur de notre discussion aujourd’hui... la bonne gouvernance...

La bonne gouvernance

La bonne gouvernance désigne l’émergence ou la mise en œuvre par les pouvoirs publics de nouvelles mesures de concertation ou de partenariat avec la société civile, dont le communautaire. Et la mise en place de cette “gouvernance”... de ce processus de concertation ou de partenariat avec la société civile – vise à atteindre des finalités que les États modernes ne parviennent plus à réaliser d’une manière isolée, tout seul...

Je m’explique...

- L’État veut mettre en place des réformes structurelles impopulaire... il va donc chercher les groupes de la société civile et les invite à devenir des partenaires... ce sont des partenariats stratégiques... ET
- L’État encourage les groupes de la société civile, dont notamment le communautaire, par le financement de ceux-ci, à travailler à la gestion des conséquences du néolibéralisme... ils sont financer pour aider les gens à améliorer leur vies de l’intérieur des structures du pouvoir (en acceptant de participer aux politiques d’employabilité par exemple)... tout en les éloignant des stratégies de confrontation et de l’action directe qui leur permettrait de remettre en question ces structures.

La logique est simple. Si les acteurs de la « société civile » sont partie prenante des décisions prises au sein des structures de partenariats de l’État, avec, à leurs côtés les chefs d’entreprises, les politiciens et autres intéressés, ils seront en moins bonne position pour construire un rapport de force qui pourrait venir interférer avec la bonne marche de la machine néolibérale.

- ★ Leurs positions divergentes sont noyées dans un supposé consensus... ce qui rend difficile une prise de position publique en cas de désaccord
- ★ Leur temps limité est bouffé par la multiplication des réunions, déplacements, lecture de gros documents, analyse, rédaction.
- ★ Résultat? Ils et elles passent moins de temps sur le terrain à conscientiser leurs membres, à construire la lutte, bref à se donner les moyens d’agir.

Au Québec, on parle d'État solidaire, d'État partenaire, d'État accompagnateur... d'un modèle « québécois »

- ★ Selon Lucien Bouchard, premier ministre du Québec dans les années 1990, le « modèle québécois » s'articule autour du fait que: 1) la solidarité représente une valeur fondamentale de la société québécoise; 2) la concertation est le mécanisme principal par lequel les grands objectifs sociaux sont déterminés et poursuivis; 3) L'État s'implique activement dans la promotion d'un système « faisant une large place au mouvement coopératif, à l'économie sociale et à l'investissement syndical »

-- 1998, « Le modèle québécois »

Depuis, un grand pan du communautaire participe activement aux instances de consultation et de concertation...

Quel bilan peut-on tirer de cette participation?

Je suis de l'avis que la participation des groupes communautaires aux instances de concertation ou de consultation, aboutissent à peu ou pas de gains pour les gens... tout en dorant l'image des décideurs qui y participent...

- ★ Le communautaire se retrouve à participer à plusieurs concertations locales, régionales et nationales... souvent, peu de gains en ressortent ... mais les intervenantEs ont l'impression de s'éparpiller dans de l'occupationnel dont l'agenda est déterminé à l'extérieur ... de s'éloigner de leur mission de base ... Le Beau risque du Centre des femmes de l'Héritage ... elles ont pris congé de toutes les concertations ... elles ont fait une étude du temps consacrée à ces concertations... et ont constaté que la coordonnatrice ne faisait que ça! Qu'elles se sont éloignées de leur mission de défense des droits des femmes et de faciliter le pouvoir d'agir de celles-ci ...
- ★ On participe à des consultations organisées par le gouvernement, sur pleins de sujets... ça prend du temps... on doit s'appropriier les gros documents, le langage, participer à plein de réunions... pourquoi? Avoir notre mot à dire de temps en temps? Un mot qui est perdu dans la masse des autres idées? Et, finalement, pour avoir sa photo sur la page couverture d'un rapport qui ne reprend pas vraiment l'essence de notre point de vue? Ou, pire, qui clame qu'il y a eu consensus? Grand risque de récupération...
 - L'exemple le plus flagrant de ceci est le Sommet économique de 1996 pendant lequel plusieurs leaders syndicaux et autres sont devenus complices de la politique du déficit zéro et de l'institutionnalisation de l'économie sociale...
 - Autre exemple, c'est la participation au processus d'élaboration de la politique de reconnaissance de l'action communautaire... qui a institutionnalisé les rapports entre l'État et les groupes communautaires ... en définissant c'était quoi l'ACA ... en formalisant le financement ... est-ce qu'un mouvement qui est défini par l'État est autonome de celui-ci?

Je suis aussi de l'avis que l'offre de services, la création d'emploi et la mise en place de projets locaux par le communautaire s'apparente plus à la gestion palliative des conséquences du néolibéralisme qu'à l'action sociale qui mène à l'éradication des causes des injustices

- ★ De plus en plus, les groupes communautaires sont appelés à faire des ententes de service avec l'État ... ou bien, ils tentent d'aider les gens qui n'ont plus de services étatiques ou d'emplois à cause des compressions budgétaires des gouvernements en place ... c'est normal! On ne veut pas que les gens se retrouvent dans la rue ... mais en même temps, on gère la misère... ça prend tellement de temps, de ressources, d'énergies, qu'on finit par ne plus travailler à la défense de droit ou à l'action sociale militante...

Graduellement on assiste à une dépolitisation des problèmes qui confrontent le mouvement communautaire.

- ★ Les courants plus critiques du mouvement communautaire se voient de plus en plus marginalisés, taxés d'ingrats qui refusent de saisir une occasion en or de rebâtir une supposée sociale-démocratie renouvelée.
- ★ Chez bon nombre de militantEs et intervenantEs sociaux, la perte des repères et de l'imaginaire politique, liés à la transformation et au changement social, provoque des effets déprimants.
- ★ Avec le temps, la morosité s'installe et engendre une sorte de lente dissolution des fondements mêmes du mouvement communautaire.

Le bilan n'est pas reluisant.

En guise de conclusion...

Je suis de l'avis, comme plusieurs autres analystes rebelles, que le communautaire, s'il tient à sa vision de transformation sociale, doit reconsidérer sérieusement ses rapports avec l'État... il se doit de comprendre que l'État, en établissant des rapports partenariaux, en finançant le communautaire, vise à se réguler – à se garder en vie – à consolider son projet injuste. Si on se bâte contre ce système, on agit afin d'éradiquer les causes des injustices... on se doit de ne pas travailler à aider avec la gestion palliative des conséquences du système et au maintien de celui-ci? N'est-ce-pas?